

# **Parlons Vélo ! Municipales 2020**

## **Asnières-sur-Seine (92600)**

### **Réponses de Marie-Christine Baillet, au nom de la liste « Choisir Asnières »**

— le 03/03/2020 à 18:22 —

#### **Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat**

##### **Action n°1 : je m'engage**

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Dès 2020 un volet du PPI (plan pluriannuel d'investissement) d'Asnières sera dédié aux mobilités douces, pour planifier les investissements chaque année, avec le Comité mobilités douces (voir Action n°2).

##### **Action n°2 : je m'engage**

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Le Comité Mobilités Douces, réunissant élus locaux, associations et habitants représentatifs des quartiers, se réunira au moins 1 fois par trimestre. Il validera une charte qualité des aménagements cyclables, les aménagements et leur cadencement, les études à mener avec les villes voisines et le Conseil Général, les actions de sensibilisation et de communication auprès du grand public.

#### **Développer un réseau cyclable cohérent**

##### **Action n°3 : je m'engage**

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : les axes à aménager sont ceux qui traversent la ville et mènent à ses points d'entrée/sortie et au RER V.

Les vélos doivent pouvoir circuler en sécurité sur ces axes.

Nous créerons 3 axes cyclables verts nord-sud et 3 axes est-ouest, qui permettront de traverser Asnières en toute sécurité et continuité, et connecteront les Asniérois aux grands lieux d'intérêt (gares, gymnases, lieux culturels, collèges et lycées...). Sur ces axes, la circulation des vélos et des mobilités douces sera séparée physiquement de la circulation automobile et des piétons, notamment aux intersections potentielles avec les axes automobiles.

Le plan détaillé de cette proposition est disponible sur les réseaux sociaux et sur simple demande. Il sera validé en concertation avec les Asniérois des différents quartiers concernés.

##### **Action n°4 : je m'engage**

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.

Les 6 axes mentionnés à l'Action n°3 seront connectés aux itinéraires cyclables des villes voisines (Gennevilliers en priorité car réseau déjà existant). Nous travaillerons avec Courbevoie, Bois-Colombes et le Conseil Général pour créer un axe cyclable vers la Défense – et avec Clichy et le Conseil Général pour sécuriser la traversée de la Seine, un des gros points noirs actuellement pour les cyclistes.

##### **Action n°5 : je m'engage**

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Le réseau cyclable fera partie intégrante de la gestion de la voirie, avec une brigade propreté et entretien dédiée aux aménagements cyclables.

## Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

### Action n°6 : je m'engage

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Cela permettra à tous les citoyens et en particulier aux usagers fragiles (personnes âgées, enfants, cyclistes) de circuler en toute sécurité. Cela permettra aussi d'améliorer la qualité de vie dans les rues résidentielles en diminuant la pollution auditive et la pollution de l'air.

Le trafic automobile n'y est pas supprimé mais seules les véhicules motorisés ayant vocation à circuler dans ces rues (habitants, livraison...) auront un intérêt à y aller et ces rues ne serviront plus de raccourcis.

Seuls les vélos seront autorisés à traverser ces quartiers grâce à la mise en place des doubles sens cyclables.

En concertation avec les habitants des quartiers, nous apaiserons la circulation dans les rues secondaires par différents moyens : création de zones 30km/h voire « zones de rencontre », aménagements spécifiques (chicanes, ralentisseurs...), remplacement de places de stationnement par voies douces avec espaces verts, fermeture de rues aux heures scolaires...). Nous organiserons avec les sociétés de livraison des points de livraison déportés pour des livraisons à domicile en véhicule non polluant, en vélo cargo pour les petits colis.

### Action n°7 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Notre projet avec 6 axes et apaisement des rues secondaires nécessitera bien sûr un profond remaniement du plan de circulation.

## Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

### Action n°8 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé Mise en place d'un stationnement ambitieux à la gare d'Asnières pour favoriser l'intermodalité, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Nous construirons 500 places de stationnement pour les vélos et trottinettes, pratiques et sécurisées, qui seront réparties sur les centres actifs de la ville (équipements sportifs, gares et stations, rues commerçantes). Les gares d'Asnières, de Bécon, des Grésillons, ainsi que les stations des Agnettes, des Courtilles et de Gabriel Péri, seront prioritaires pour l'installation de ces stationnements (l'offre de stationnement à la gare d'Asnières par exemple est beaucoup trop réduite actuellement).

Le programme de financement Alvéole sera un des mécanismes de financement pour ces stationnements dans les pôles multimodaux.

### Action n°9 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

*Ne pas oublier les stationnements vélo près des écoles, collèges, lycées, équipements culturels et commerces.*

Notre projet de 6 axes desservira tous les différents centres et lieux d'activité de la ville, et à ce titre les stationnements adéquats seront installés. Ces stationnements seront équipés de points réparation gratuite (regonflage de pneus, graissage et nettoyage, réglages...).

Les arceaux en stationnement libre seront choisis spécifiquement pour empêcher les vélos de basculer (arceau large).

### Action n°10 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Des parcs vélo fermés seront installés aux abords des gares : type Véligo, ou espaces dédiés dans les parkings municipaux et parkings souterrains.

Par ailleurs, nous doublerons les stations Vélib, en particulier dans les zones peu desservies par les transports en commun.

## Promouvoir une culture vélo

### Action n°11 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Nous sommes de nombreux « vélotafeurs » convaincus au sein de notre liste. Notre candidate Marie-Christine Baillet par exemple ne circule qu'à vélo dans Asnières depuis des années.

### Action n°12 : je m'engage

Sensibiliser les agents au strict respect du code de la route et donc des aménagements cyclables et piétons.

Nous mettrons en place des îlotages de la Police Municipale à vélo pour se rapprocher de la population et inciter à l'utilisation des mobilités douces. La mission des agents sera recentrée sur un travail de proximité et notamment du respect de ces mobilités douces.

### Action n°13 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Ce sera une des missions des îlotages de la Police Municipale.

### Action n°14 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

*Nous proposons un rappel des règles de base du code de la route (par exemple, le mètre nécessaire aux dépassements des cyclistes, l'usage du sas vélo, etc) ainsi que des sanctions liées au stationnement sur bande cyclable dans le journal de la ville.*

Une communication au public asniérois sera faite en début de mandat, puis de manière régulière : rappel des dispositions spécifiques et des évolutions du Code de la Route ; sensibilisation aux gestes et aux incivilités à risques pour les usagers les plus fragiles ; annonce de la verbalisation systématique des infractions, en particulier du stationnement sauvage.

Une aide financière pour inciter les Asniérois à s'équiper d'un vélo sera étudiée par le Comité Mobilités Douces.

Chaque élève d'école élémentaire sera initié à la pratique du vélo. Les associations expertes seront aussi sollicitées et encouragées pour informer le public et développer la pratique du vélo à tous les âges.

Nous organiserons enfin 6 journées sans voiture par an, étendues à l'ensemble de la ville, sur le modèle festif de l'opération Quais Libres.

### Commentaires généraux

Nous nous engageons à faire de la préservation de l'environnement et de la transition climatique la priorité de notre mandat. A ce titre, nous mènerons une politique ambitieuse et courageuse pour que les Asniérois délaissent la voiture au profit des mobilités douces, du vélo en particulier, pour la majorité des trajets courts et fréquents.